

ARRETE N° 2012- 332

RELATIF A LA COMPOSITION DE LA COMMISSION EXECUTIVE DU GROUPEMENT D'INTERET  
PUBLIC « MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES ARDENNES »

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DES ARDENNES  
-----

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public dénommé « Maison Départementale des Personnes Handicapées » ;

Vu le décret n°2005-1587 du 19 décembre 2005 relatif à la Maison Départementale des Personnes Handicapées ;

Vu le décret n° 2005-1589 du 19 décembre 2005 relatif à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées ;

Vu l'élection du Président du Conseil Général en date du 31 mars 2011 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** l'arrêté n° 2011-84 du 1<sup>er</sup> avril 2011 relatif à la composition de la Commission Exécutive du Groupement d'intérêt Public « Maison Départementale des Personnes Handicapées des Ardennes » est abrogé.

**ARTICLE 2 :** Madame Elisabeth FAILLE, Vice-présidente du Conseil Général est chargée d'assurer la Présidence de la Commission Exécutive du Groupement d'Intérêt Public dénommé « Maison Départementale des Personnes Handicapées ».

**ARTICLE 3 :** sont nommés pour représenter le Conseil Général au sein de la Commission Exécutive :

- Monsieur Noël BOURGEOIS, Vice-président du Conseil Général
- Monsieur Patrick DEMORGNY, Président de la Commission des Equipements Publics et de l'Environnement du Conseil Général
- Monsieur Claude WALLENDORFF, Vice-président de la Commission des Equipements Publics et de l'Environnement du Conseil Général
- Madame Mireille GATINOIS, Conseillère Générale
- Monsieur Christophe LEONARD, Conseiller Général
- Monsieur Jacques MORLACCHI, Conseiller Général
- Monsieur Emmanuel GAGNEUX, représentant les services départementaux
- Madame Christiane DUFOSSÉ, représentant les services départementaux
- Monsieur David GUIOST, représentant les services départementaux
- Monsieur Cédric MIONNET, représentant les services départementaux

**ARTICLE 4 :** sont nommés pour représenter les services de l'Etat au sein de la Commission Exécutive :

- M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale ou son représentant
- M. le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi ou son représentant
- Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale ou son représentant

**ARTICLE 5** : sont nommés pour représenter les organismes d'assurance maladie et d'allocations familiales du régime général au sein de la Commission Exécutive :

- Monsieur le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ou son représentant
- Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes ou son représentant

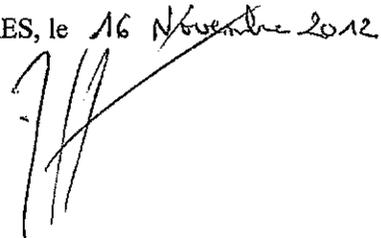
**ARTICLE 6** : sont nommés pour représenter les associations de personnes handicapées et de leurs familles au sein de la Commission Exécutive :

- Trisomie 21 : Madame Nicole DUFOSSEZ (titulaire)  
TRALAL'AIR : Monsieur Gérard ROCCI (suppléant)
- La Sève et le Rameau : Madame le Docteur Michèle LELUHANT-MENU (titulaire)  
AFTCCA : Madame Raymonde TINANT (suppléante)
- La Ligue d'Entraide aux Déficients Auditifs (LAEDA) : Monsieur Guy PLEUTIN (titulaire)  
ADAPEI : Mme Isabelle VERNET (suppléante)
- UNAFAM : Monsieur Pierre VAUCHELET (titulaire)  
AAIMC : Monsieur Alain GOUVERNEUR (suppléant)
- ADMR : M. Francis HAY (titulaire)  
ADAPEI : Mme Chantal CLEMENT (suppléante)

**ARTICLE 7** : Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêt qui sera notifié à Madame la Présidente du GIP « Maison Départementale des Personnes Handicapées des Ardennes », aux intéressés et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département des Ardennes.

Fait à CHARLEVILLE-MEZIERES, le 16 Novembre 2012.

Signé : Benoît HURÉ



**PREFECTURE DES ARDENNES**

**CONSEIL GENERAL DES ARDENNES**

**Arrêté n°2012- 708**

**Arrêté n°2012- 340**

**MODIFIANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DES DROITS  
ET DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPEES (CDAPH)**

**Le PREFET des ARDENNES**

**Le PRESIDENT du CONSEIL GENERAL**

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public dénommé « Maison Départementale des Personnes Handicapées des Ardennes » du 19 décembre 2005 et l'arrêté n°2005-417 du 27 décembre 2005 portant approbation de la dite convention ;

Vu le décret n°2005-1587 du 19 décembre 2005 relatif à la Maison Départementale des Personnes Handicapées ;

Vu le décret n° 2005-1589 du 19 décembre 2005 relatif à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées ;

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE SECRETAIRE GENERAL DE LA PREFECTURE  
ET DE MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

**ARRETEMENT**

**ARTICLE 1 :** l'arrêté conjoint « Etat/Département » n° 2012-77 et n°2012-45 du 21 février 2012 relatif à la composition de la CDAPH des Ardennes est abrogé.

**ARTICLE 2 :** sont désignés par Monsieur le Président du Conseil Général pour représenter le Conseil Général des Ardennes :

- Titulaire : Mme Elisabeth FAILLE
- Suppléant : M. Noël BOURGEOIS
  
- Titulaire : M. Jacques MORLACCHI
- Suppléant : M. Patrick DEMORGNY
  
- Titulaire : Mme Marie Madeleine SOIGNEUX
- Suppléant : Mme Annick BONNEAU
  
- Titulaire : Mme Joëlle FOURREAUX
- Suppléant : Mme Julie GROSSELIN

**ARTICLE 3 :** sont nommés pour représenter l'Etat, en application de l'article R 241-24 du code de l'action sociale et des familles :

- M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale ou son représentant
- M. le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi ou son représentant
- Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale ou son représentant
- M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant

**ARTICLE 4 :** sont nommés sur proposition conjointe du Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales et le chef du service régional de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricole pour représenter les organismes d'assurance maladie et de prestations familiales :

- Titulaire : Mme Béatrice DELIZEE (CAF)
- Suppléant : Mme Marie Corinne GILLET-DOLLEZ (CAF)
  
- Titulaire : M. Etienne HAMAIDE (MSA)
- Suppléant :

**ARTICLE 5 :** sont nommés sur proposition de Monsieur le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi pour représenter les organisations syndicales, d'une part parmi les personnes présentées par les organisations professionnelles d'employeurs les plus représentatives, d'autre part parmi les personnes présentées par les organisations syndicales de salariés et de fonctionnaires les plus représentatives :

- Titulaire : Mme Annie JACOB (MEDEF)
- Suppléants : M. André MASSE (UNIFED SNASEA)  
Mme BRIANZA (CAPEB)  
M. Benoît HAOUY (CGPME)
  
- Titulaire : Mme Karine JUMIAUX (CGT)
- Suppléants : M. Yonnel FREZZATO (FO)  
M. Nicolas TASSOT (CFTC)  
Mme Sylvie CAMPAGNIE (CFDT)

**ARTICLE 6 :** sont nommés sur proposition de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale pour représenter les associations de parents d'élèves :

- Titulaire : Mme BLAVIER Virginie (FCPE)
- Suppléant : Mme LAURIER Marie-José (PEEP)

**ARTICLE 7 :** sont nommés sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental chargé de la Cohésion Sociale pour représenter les associations de personnes handicapées et leurs familles :

- Titulaire : M. Nicolas NONNON (Trisomie 21)
- Suppléant : Mme Nicole DUFOSSÉZ (Trisomie 21)
  
- Titulaire : M. Christian JOSEPH (UNAFAM)
- Suppléants : M. Jean-Michel GEORGES (UNAFAM)  
: M. André SALVI (UNAFAM)

- Titulaire : Mme Brigitte LOIZON (ADAPEI)
- Suppléants : Mme Bénédicte FAUCHEUX (APIPA)  
Mme Nathalie BEGUIN (ADAPEI)
- Titulaire : M. Alain ANTOINE (APF)
- Suppléant : M. Alain DUCHEMIN (AVH)
- Titulaire : M. Michel GOSSELIN (AAIMC)
- Suppléants : M. Dominique SAVOUREY (Tralal'air)  
: M. Guy PONCELET (AAIMC)
- Titulaire : Mme Mireille BOCQUILLON (NAFSEP)
- Suppléants : M. Cédric TINOIS (AAPH)
- Titulaire : M. Eric MESUREUR (APLH)
- Suppléants : M. Georges GALEA (AFEIH)  
: Mme Karine SPINETTE (AFEIH)

**ARTICLE 8 :** sont désignés par le Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées :

- Titulaire : M. Francis HAY
- Suppléant : Mme Anne Marie BOUTE

**ARTICLE 9 :** sont nommés sur proposition de Monsieur le Président du Conseil général et de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé pour représenter les organismes gestionnaires d'établissement ou de services des personnes handicapées, avec voix consultative :

- Titulaire : M. Guy PLEUTIN (VAS)
- Suppléants : M. Jacky MARTIN (EDPAMS)  
: M. Nicolas DUCARMES (IMP « Les Sapins »)
- Titulaire : Mme Annie DEMISSY (Albatros 08)
- Suppléants : M. Vincent BITTEL (Papillons blancs)  
M. Pierre TATON (UGECAM – CRFE)

**ARTICLE 10 :** Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame la Présidente du GIP « Maison Départementale des Personnes Handicapées des Ardennes », aux intéressés et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et du Département des Ardennes.

Fait à CHARLEVILLE-MEZIERES, le 26 Novembre 2012

Pierre N'GAHANE



Benoît HURÉ

